

Nos références à rappeler : 016999/C - Avenant N° 7 Dommages aux biens N° C2024-16220

VILLE D'OLLIOULES - HOTEL DE VILLE - CS 40108 - 83191 OLLIOULES CEDEX

Echéance du contrat : 1er janvier

**> Avenant N° 7 Avenant de Révision LISTE DES BATIMENTS assurés au 01/01/2026 (54163m²)
Contrat Sur mesure Dommages aux biens N° C2024-16220 - Dommages aux biens et risques annexes**

1. Objet de l'avenant

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux conditions particulières du contrat et aux éventuels avenants additifs de modification, le présent avenant entérine les modifications définies dans les dispositions ci-après.

2. État des risques

Le ou les tableaux qui suivent mentionnent uniquement les risques concernés par le présent avenant. Pour les risques qui bénéficient d'une garantie optionnelle, vous pouvez vous reporter au paragraphe « Dispositions particulières » pour en connaître l'étendue.

Au 15/10/2025 : 2 risques assurés sur l'ensemble du contrat.

2.1. Modification de risques

N°	Désignation	Date application	Modifications
1	Patrimoine - Ensemble du patrimoine - 54 163 m²	01/01/2026	Modification Superficie : 54 163 m²



Le présent avenant est établi conformément aux souhaits de la personne morale qui reconnaît par ailleurs avoir reçu toutes informations, et conseils, adaptés à ses besoins.

Fait en 2 exemplaire(s) à Niort, le 15 octobre 2025

Pour la personne morale souscriptrice,

VILLE D'OLLIOULES

(Signature et cachet)

Le MAIRE, Robert BENEVENTI



Pour SMACL Assurances,

Le Directeur Général

Patrick BLANCHARD

A handwritten signature in blue ink, identified as Patrick Blanchard.

